



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 décembre 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 18 | Absents avec procurations : 4 | Absents : 7 | Votants : 22 | Pour : 22
 Date de convocation : 9 décembre 2021 | Compte rendu affiché le 22 décembre 2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Olivier CHAPRON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Sébastien CHAUDERON.

Procurations : Malika BENSOUICI à Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Absents : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Oliver TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Secrétaire : Raphaël RIGACCI

N° DEL/2021-060

OBJET :

FINANCES

Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Rapporteur :

Jérôme BOUTELOUP
 Maire

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « [...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.[...] »

Considérant que le montant budgétisé en 2021 en dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 emprunts) est de 9 444 895 €, le quart des crédits étant donc de 2 361 223 €.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L.1612-1 tel qu'évoqué à hauteur de **1 496 100 €** dans les conditions présentées ci-dessous :

OPERATION	BUDGETISE 2021	LIMITE DE 25 %	CREDITS 2022 AVANT VOTE DU BUDGET	ARTICLE
13 - Bâtiments scolaires	369 776,02 €	92 444,01 €	92 400 €	2135 - installations, agencements
	42 650 €	10 662,50 €	10 600 €	2183 - Matériel informatique
	25 000 €	6 250 €	6 200 €	2184 - Mobilier
	43 500 €	10 875 €	10 800 €	2188 - Autres immo corporelles
	480 926,02 €	120 231,51 €	120 000 €	Total opération 13

	17 - Gymnase	572 250 €	143 062,50 €	2031 - Frais	
		31 142 €	7 785,50 €	21318 - Autres bâtiments publics	
		3 787,60 €	946,90 €	21538 - Autres réseaux	
		4 050 000 €	1 012 500 €	2313 - Travaux	
		4 657 179,60 €	1 164 294,90 €	300 000 €	Total opération 17
	18 - Ecole de Musique	1 310 €	327,50 €	300 €	2051 - Logiciels
		2 080 €	520 €	500 €	2183 - Matériel informatique
		3 620 €	905 €	900 €	2188 - Matériel technique
		7 010 €	1 752,50 €	1 700 €	Total opération 18
	41 - Groupe scolaire	50 000 €	12 500 €	12 500 €	2031- Frais d'études Et total opération 41
	54 - Voirie	12 809 €	3 202,25 €	3 200 €	2041581 - Sub équipement versée
		50 000 €	12 500 €	12 500 €	2046 - AC investissement
		133 864,30 €	33 466,08 €	33 400 €	21538 - Autres réseaux
		196 673,30 €	49 168,33 €	49 100 €	Total opération 54
	60 - Equipement des services	157 700 €	39 425 €	39 400 €	2182 - Matériel de transport
		19 727,24 €	4 931,81 €	4 900 €	2184 - Mobilier
		183 100 €	45 775 €	45 700 €	2188 - Autres immo corporelles
		360 527,24 €	90 131,81 €	90 000 €	Total opération 60
	62 - Informatique et téléphonie	14 059,20 €	3 514,80 €	3 500 €	2051 - Logiciels
		30 268,99 €	7 567,25 €	7 500 €	2183 - Matériel informatique
		44 328,19 €	11 082,05 €	11 000 €	Total opération 62
	65 - Patrimoine communal	340 174,67 €	85 043,67 €	85 000 €	2135 - installations, agencements
		10 311,07 €	2 577,77 €	2 500 €	2184 - Mobilier
		17 000 €	4 250 €	4 200 €	2188 - Autres immo corporelles
		367 485,74 €	91 871,44 €	91 700 €	Total opération 65
	Non affectée chapitre 20	40 000 €	10 000 €	10 000 €	202 - Document d'urbanisme et total non affecté chapitre 20
Non affecté chapitre 21	2 142 315 €	535 578,75 €	535 500 €	2111 - Terrains nus	
	1 098 449,91 €	274 612,48 €	274 600 €	2115 - Terrains bâtis	
	3 240 764, 91 €	810 191,23 €	810 100 €	Total non affecté chapitre 21	
TOTAL GENERAL	9 444 895,00 €	2 361 223,75 €	1 496 100 €		


N° DEL/2021-060

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré et décidé à l'unanimité, exprime

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 031-213105471-20211216-DEC_2021_060-DE

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2022 avant le vote du budget, selon les montants détaillés ci-dessus par opération ou chapitre (montant total d'1 496 100 €).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire

Jérôme BOUTELOUP

